

# VAL DE CHALVAGNE

## Le Mot du Maire

*Madame, Monsieur, Chers Amis,*

*En 2011, la couverture T.N.T. sera effective sur le territoire français, et malheureusement nous ferons partie des 5 % de Français qui devront s'équiper à leurs frais afin de recevoir les images, tout comme nous faisons partie des zones blanches pour la téléphonie mobile et pour l'internet haut débit, qui en définitive ont été payés par nos collectivités (SIVOM-COMMUNAUTE DE COMMUNES, REGION PACA, EUROPE, CONSEIL GENERAL, avec l'aide du PAYS A3V).*

*De nombreux travaux sont programmés et leur réalisation dépend de l'obtention des subventions demandées.*

*Je remercie les généreux donateurs qui nous aident en ces temps où les subventions se raréfient, cela permet de mener à bien certains projets que nous ne pourrions réaliser sans ces dons.*

*La REFORME TERRITORIALE est en cours d'élaboration par le gouvernement et il semblerait que le temps de la décentralisation (1982) soit révolu. L'Etat reprend les choses en main, mais réduit drastiquement les dotations des communes.*

*Le Préfet a fait une visite sur le Canton le 26 mai 2010 .... Réforme territoriale, intercommunalité, conseillers territoriaux ont fait l'objet de discussions parmi de nombreux autres sujets abordés concernant nos communes.*

*Les fêtes de l'été permettront aux familles de se réunir dans nos villages et d'échanger autour du verre de l'amitié.*

*Votre dévoué : Christian GATTI*

## T.N.T. Télévision Numérique Terrestre

La T.N.T. se substituera sur l'ensemble du territoire national, au plus tard le 30 novembre 2011, et sur la commune en Juillet 2011, à la diffusion analogique aujourd'hui pratiquée. Le passage à la télévision « tout numérique » est organisé progressivement Région par Région. La diffusion analogique depuis tous les émetteurs de la zone devra impérativement être arrêtée à cette date. Avec 18 chaînes gratuites et 9 chaînes payantes, la T.N.T. apporte au public une grande diversité de programme. L'objectif est que 95 % de la population métropolitaine reçoivent la T.N.T. à terme. Les 3 émetteurs desservant notre commune seront arrêtés car les sommes demandées pour l'équipement numérique des 3 relais sont hors de portée des possibilités financières de Val de Chalvagne. Il nous restera à nous équiper de la TNT par satellite car le câble ou l'ADSL ne sont pas disponibles chez nous.

Des aides à la réception sont possible, sous condition de ressources ; ces aides ne concernent que la résidence principale. Vous trouverez toutes les informations sur le site : [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) ou au 0970 818 818 (numéro non surtaxé).



### Sommaire :

- P1—Le mot du Maire - la TNT
- P2— Le S.P.A.N.C  
Les démarches CNI
- P3— Infos diverses
- P4— Les scies à eau  
Les budgets 2010
- P5— Travaux divers et dons
- P6— Histoire d'autrefois et anecdotes.

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Fosse septique individuelle).

ANC Val Chavagne 3/03/10 15:35 Page 1

Assainissement  
non collectif

Vous souhaitez en savoir plus sur le Service Public  
d'Assainissement Non Collectif, (SPANC)

la Commune de Val de Chavagne

met à votre disposition :

pour l'inventaire et le contrôle  
du bon fonctionnement  
de votre installation autonome  
&  
pour les démarches concernant  
des installations neuves ou réhabilitées

le prestataire de service :

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux  
délégataire du Service Public de l'Assainissement  
Non Collectif de Val de Chavagne

Tél. : 0 825 12 10 12\*  
De 8h à 19h du lundi au vendredi

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux  
1056 chemin Fahnestock  
06 700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

\* Prix d'un appel local  
à partir d'un poste fixe



& Conseiller  
Contrôler

Assainissement  
non collectif

Votre  
Installation  
est-elle aux  
normes ?



Val de Chavagne

Votre installation est déjà existante :

L'inventaire et le diagnostic technique des installations seront programmés par la commune courant 2010.

Tous les 4 ans, une vérification de son bon fonctionnement par les agents du service est obligatoire et une vidange de la fosse doit également être effectuée par le prestataire de votre choix.

Le coût de cette visite technique est à la charge de l'utilisateur :

- o La visite d'inventaire et de diagnostic vous sera facturée 140 € HT
- o Vous envisagez de mettre en place une nouvelle installation pour votre habitation ou dans le cadre d'un projet de construction ?

Votre projet sera soumis à un premier contrôle concernant sa conception. Une fois les travaux réalisés, les installations seront contrôlées une seconde fois sur site avant remblaiement pour en vérifier la bonne exécution.

Dans le cadre d'un permis de construire, ces prestations sont payantes au tarif de :

- o 140 € HT pour l'instruction du permis de construire.
- o 133 € HT pour le contrôle sur site avant remblaiement.

## SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

(site : [simplification.interieur.gouv.fr](http://simplification.interieur.gouv.fr))

**Pour faciliter vos démarches d'obtention ou de renouvellement d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport, vous pouvez désormais présenter un autre titre sécurisé en votre possession. On entend par titre sécurisé l'un des documents suivants :**

**C.N.I. plastifiée en service depuis 1995—Passeport électronique délivré depuis Avril 2006, - passeport biométrique généralisé depuis Juin 2009.**

**Vous trouverez tous les renseignements sur le site du ministère de l'intérieur. Pour rappel, les Cartes Nationales d'Identité se font en Mairie. Pour les Passeports s'adresser à la Mairie de Puget-Théniers les mardis et jeudis.**

**NAISSANCE à Castellet St Cassien**

C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance de Paul LAUGIER, né le 1er décembre 2009 à 2h du matin ; il pesait 3 kg 450 et mesurait 51 cm. Ses parents Stéphanie RIPOLL et Philippe LAUGIER et les grands -parents Hélène et Paul LAUGIER, sont ravis.

*Toutes nos sincères félicitations, et prospérité à ce magnifique bébé.*

**MONTBLANC :****NAISSANCE :**

Charlie, Jean-Pierre ORIOT, né à Grasse le 30/05/2010, toutes nos félicitations aux parents Mme Ondine VILLERME et M. Sébastien ORIOT, prospérité à ce bébé et toutes nos félicitations aux parents.

**VILLEVIEILLE :**

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le décès de Mme Jacqueline HERODOTE. A son mari à ses enfants et petits enfants, nous présentons nos sincères condoléances et tout notre soutien.

**HOMMAGE AUX ANCIENS COMBATTANTS DE 39-45**

*C'est à Entrevaux, que se sont retrouvés « quelques copains » du 1er régiment de Bléone-Duyes (39-45) pour un repas pris en commun. En effet depuis deux ans ils ont décidé de se retrouver sur le secteur. Ils étaient une dizaine d'anciens combattants accompagnés de leurs épouses ou leur famille pour passer ensemble un moment convivial qui leur a permis de se remémorer la période difficile de 39-45.*

*Ils ont également été récompensés par le Secrétaire d'Etat à la Défense qui a souhaité leur faire remettre par leur maire respectif « un diplôme d'honneur » en reconnaissance de leur engagement pendant la guerre pour défendre notre patrie, un geste d'hommage envers ceux qui ont combattu pour notre liberté. C'est un devoir de mémoire important pour chacun de nous. Sur le secteur Entrevaux - Puget-Thénières ont reçu leur diplôme d'honneur : MM. ISNARDY Richard, CHANDRE Fernand, JEAN Jérôme, RAYNAUD Gabriel, GATTI Yves, MANUEL Robert, GRAC Joseph, PELLEGRIN Aimé. Il manquait M. MAGINZALI Albin*

*qui a permis à tous ces anciens combattants de se retrouver (il a été à l'origine de l'association des Anciens Combattants) n'ayant pu se déplacer pour cause de santé, mais il a transmis son salut à tous ses « amis et copains » par téléphone.*

*Tous ont été ravis de passer ensemble un moment bien agréable et souhaitent se retrouver l'an prochain.*



**INFORMATIONS SUR LES FETES ET  
MANIFESTATIONS SUR LA COMMUNE ET LES  
COMMUNES VOISINES.**

☞ SPECTACLE ORGANISE LE SAMEDI 10

JUILLET 2010 PAR LA TROUPE DE SERGE ARNAUD - SABINA CRAVOTTA

☞ FETE DE VAL DE CHALVAGNE LE DIMANCHE 11 JUILLET 2010 (Castellet-St-Cassien)

☞ FETE VOTIVE DE LA ST LAURENT LE SAMEDI 7 AOUT 2010 (Messe et procession 10H30, repas et diverses manifestations) - Castellet-St-Cassien

☞ FETE VOTIVE DE LA SAINT NICOLAS LE SAMEDI 14 ET LE DIMANCHE 15 AOUT 2010 (Messe et procession le samedi à 10H30, courses enfants et adultes, diverses manifestations - samedi et dimanche). Villevieille.

☞ APRES-MIDI RECREATIF DES SENIORS LE MERCREDI 18 AOUT 2010 à Villevieille.

☞ CHEMIN DE SAINT VICTOR - Procession : les habitants d'AMIRAT viennent jusqu'à CASTELLET ST CASSIEN, messe à 16H à l'Eglise, le 2 août 2010.

☞ SEMAINE BLEUE (pour les seniors) du 18 octobre au 24 Octobre 2010 - (journée organisée par la Mairie de Saint-Pierre.



## LES « SCIES A EAU » D'AUTREFOIS

Appelées « scies à eau », des scieries actionnées par la force hydraulique ont fonctionné autrefois le long de la CHALVAGNE. Le seigneur de MONTBLANC en possédait une au quartier de la VIGNE : elle était alimentée par un long canal amenant l'eau de la rivière, puis avait été abandonnée quelques années avant la révolution de 1789. Après la vente des terres du seigneur devenues biens nationaux, les nouveaux propriétaires se disputèrent le terrain récupéré sur l'ancien canal qui traversait leur propriété et portèrent l'affaire devant le Juge de Paix qui dut renoncer à les « concilier ». (1795)

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, une cinquantaine de « scies à eau » fonctionnaient dans le département des ALPES MARITIMES. L'exploitation du bois était en pleine expansion et ces scieries permettaient d'obtenir des planches pour la construction. A CASTELLET- SAINT -CASSIEN, le propriétaire de la SERRE Joseph GINOYER vendit, pour 500 Francs une grande partie du bois qu'il possédait au-dessus du moulin à deux « négociants » ; par le même acte, le notaire rédigea un bail de location de 12 ans entre le vendeur et les acheteurs pour un petit pré situé au nord du moulin en contrebas afin d'y construire une scie à eau. Les conditions de ce bail (1834) sont très précises :

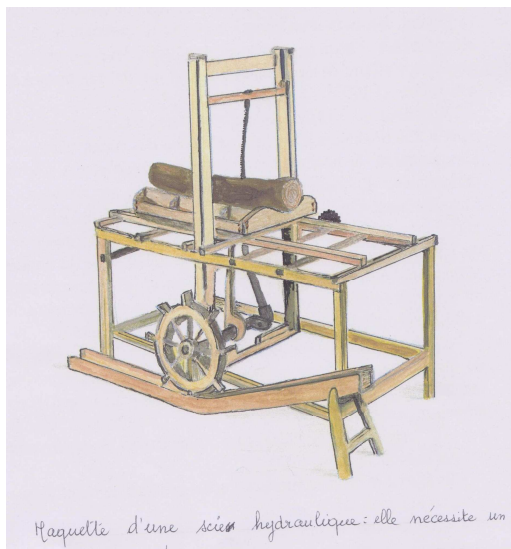
- « les preneurs auront la faculté de prendre l'eau au-dessus du moulin lorsqu'elle ne sera pas nécessaire au sieur GINOYER tant pour le moulin et son réservoir que pour l'arrosage. Ils en laisseront toujours descendre une petite quantité pour que le virot ( la roue à aubes en bois ) et les autres engins ne dépérissent pas par la sécheresse.

- ils auront le droit de prendre l'eau à la sortie du moulin sans nuire au jeu du moulin .

- ils pourront établir une prise d'eau au gravier de la Chavagne pour avoir un volume d'eau plus conséquent.

- Ce bail est fait pour la somme de 500 francs que les acheteurs promettent de payer dans les trois mois . »

Il ne reste plus aucune trace de cette scierie uniquement destinée à fonctionner pendant la durée de la coupe : le bail est très précis à ce sujet. **Fernande GRAC**



Maquette d'une scie hydraulique : elle nécessite un fort courant d'eau

**Un grand merci à MME GRAC Fernande pour ces articles toujours instructifs et intéressants sur la vie quotidienne d'autrefois.**

## TRAVAUX A REALISER

De nombreux travaux sont programmés :

**Castellet-Saint-Cassien** : enfouissement des lignes par le SIE ANNOT-ENTREVAUX (une partie payée par la commune).

Nettoyage et désinfection des bassins et des réseaux d'eau potable de Castellet-St Cassien et du Champ.

Nettoyage des 3 stations d'épuration : Villevieille, Le Champ, Castellet-St-Cassien.

**Montblanc** :

Demande d'alimentation électrique sur le bassin d'eau Montblanc bas pour la mise en place des appareils de désinfection à Ultra-violet (fait avec l'aide du SIE ANNOT-ENTREVAUX).

En préparation pour l'année prochaine, peintures intérieures de l'Eglise

**Villevieille** :

Création d'un nouveau tronçon de réseau d'alimentation en eau potable (problème sur le vieux réseau qui date de plus de 40 ans) coût évalué autour de 90 000 Euros, en attente des subventions ( D.G.E. état, Conseil Général et Agence de l'Eau, Sénateur ) pour réaliser les travaux.

Création de parking et réfection de la voie communale menant vers Chautabric, coût 23 000 Euros avec une demande de subvention au Conseil Régional PACA (Fonds de Solidarité Locale en attente), Conseil Général-voirie communale.

**Le Champ** :

Mise en place de barrières de sécurité sur le Chemin des Cheneviers afin de le sécuriser: coût 32 000 Euros avec une aide du Conseil Général de 4 200 Euros (amendes de police).

Restauration du tableau « la Sainte Famille et Saint Barnabé » et encadrement environ 8 900 Euros avec l'aide du Conseil Régional, Conseil Général et la D R A C (état).

A la mairie : aménagement du bureau, 4 500 Euros

A.E.P. : Petits travaux de remise état et amélioration des bassins.

Réparations des dégâts hivernaux, (chemins communaux -, bâtiments communaux etc..)

Cimetière Communal à Villevieille : Création d'un columbarium et de casiers.

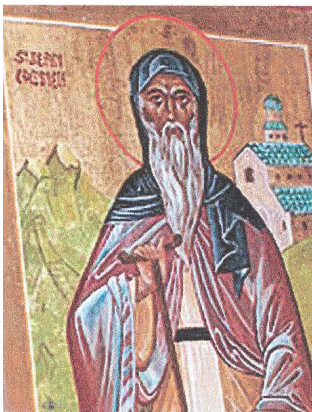
Achat et mise en place d'un défibrillateur dans son coffre : 2 250 Euros ( financé par la commune uniquement)

## DON A LA COMMUNE

**Nous remercions :**

**Le Domaine de la Chaume S.A.S**, représenté par son régisseur **M. Jacques OSTY** pour le don de 18 000 euros fait à la Commune pour l'aide à la restauration des divers objets et bâtiments, ainsi qu'à **Madame Chantal MADIC**, qui a remis la somme de 300 euros pour la restauration de la statue **Saint-Joseph—Chapelle Saint Joseph - hameau le Champ**. **Mme MADIC** aime beaucoup le hameau du Champ et sa chapelle.

*Nous leur réitérons nos plus vifs remerciements.*



Représentation de Saint-Jean-Cassien  
Abbaye SAINT VICTOR—MARSEILLE

## HISTOIRE DU TEMPS PASSE.....

(avec l'aimable autorisation de NICE-MATIN)

« ENTREVAUX » Histoire de Chasse :

J'en ai appris une belle, hier, sur un exploit de réputés chasseurs d'une commune voisine et amie, célèbre pour sa clique de clairons et tambours.

On raconte que dimanche dernier, de très réputés chasseurs de cette commune se livrant à leur sport favori dans les bois de Villevieille, se trouvèrent brusquement en présence d'un fauve en partie caché par les broussailles.

Belle aubaine, dirent-ils, et puisque nous ne voyons pas de lièvres tirons ce sanglier.

Et alors, tire toi, tire moi, la pauvre bête fut proprement criblée de chevrotines. Les chasseurs s'approchèrent prudemment, car on ne sait jamais ce qu'il advient d'un sanglier blessé. L'un d'eux, appelons-le Anatole, lui souleva une patte de devant et se relevant aussitôt il s'écria : « Bonne Mère, mais c'est un drôle de sanglier, il a un fer à un pied ! ».

« Mais alors, répondit Gé, ce doit être ces dégourdis d'Entrevallais qui leur placent les fers aux pieds pour mieux laisser de traces.... »

« Bougres de... reprit TITIN, vous ne voyez pas que c'est un âne ! »

En effet, il devait s'agir de l'âne du maire qui broutait tranquillement dans les buissons.

Bref l'affaire en est là et ne voulant pas subir les foudres de la justice, je n'ai pas cherché à recueillir de plus amples renseignements, mais tout de même.....

Article Paru dans Nice-Matin (1960 ?)

signé : F.M.

## LES SAINTS DE GLACE ET LEURS DICTONS :

Saint Mamert, fêté le 11 mai, remplacé par sainte ESTELLE.

Archevêque de Vienne en Gaule, mort en 474, a institué les Rogations, qui signifient prières de demande liturgique. Il ordonna 3 jours de prières contre les calamités, juste avant l'Ascension.

Saint Pancrace, fêté le 12 mai, remplacé par Saint ACHILLE.

Neveu de Saint Denis martyr, mort en 304 à l'âge de 14 ans. C'est le patron des enfants.

Saint Servais, fêté le 13 mai, remplacé par Sainte ROLANDE

Servais, évêque de Tongres en Belgique (mort en 384), aurait subi le martyre à Milan avec son frère Portaux. Il fut le premier à disparaître du calendrier, remplacé en 1811 par Saint Onésime et aujourd'hui par Sainte Rolande. (Saint Gervais est souvent cité en lieu et place de Saint Servais).

### DICTONS SUR LES SAINTS DE GLACE

- « Attention, le premier des saints de glace, souvent tu en gardes la trace. »
  - « Saint Pancrace, Servais et Boniface apportent souvent la glace. »
  - « Avant Saint-Servais : point d'été, après Saint-Servais : plus de gelée. »
  - « Quand il pleut à la Saint-Servais, pour le blé, signe mauvais. »
  - « Saint-Servais, quand il est beau, tire Saint-Médard de l'eau. »
  - « Quand la Saint-Urbain est passée, le vigneron est rassuré. »
  - « Mamelon, Pancrace, Servais sont les trois saints de Glace, mais saint Urbain les tient tous dans sa main. »
  - « À la Saint-Georges sème ton orge, à la Saint-Marc c'est trop tard. »
- « Saint Servais, Saint Pancrace et Saint Mamert font à trois un petit hiver. »